

A retenir

MILDIOU

La pression est en hausse suite aux dernières pluies. Maintenez la surveillance de vos parcelles.

OÏDIUM

Le risque est toujours présent. Surveillez vos parcelles.








VERS de GRAPPE

Le 2^{ème} vol est imminent. Surveillez vos pièges.

RÉGLEMENTATION : Rappel Flavescence dorée de la vigne 2011 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 10 juin au 16 Juin 2011 (Source : Météo France poste de Lauzerte)

	Ven 10	Sam 11	Dim 12	Lun 13	Mar 14	Mer 15	Jeu 16
Températures mini maxi	12 16	9 19	12 26	14 26	15 25	15 29	17 28
Tendances							

PHÉNOLOGIE

Fin de nouaison – début fermeture de grappes sur variétés précoces

Stades		23	27	33	35	37		
	Début floraison	Pleine floraison	Nouaison	Fermeture grappe	Début véraison	véraison	Début récolte	Fin récolte
Précoces *								
Tardives **								

* variétés à débournement précoce : CHASSELAS, DANLAS, CENTENNIAL

** variétés à débournement tardif : MUSCAT de HAMBOURG, RIBOL, ALPHONSE LAVALLEE, ITALIA

MILDIOU

• Situation des parcelles

Toujours aucun symptôme sur feuilles et grappes n'a été repéré dans l'aire d'appellation du Chasselas AOC et l'aire de production du raisin de table.

• Données de la modélisation (Prévisions Potentiel Système IFV)

Les dernières pluies de ce début de semaine ont donné 26 mm sur Cazes Mondenard et 45 mm à Montagudet. Celles-ci ont engendré des contaminations de masse le 6, 7 (la plus forte) et 8 juin.

Évaluation du risque : A la faveur des pluies de cette semaine, la pression entame une tendance à la hausse. Soyez vigilants

OÏDIUM

• Situation des parcelles

Toujours aucun symptôme n'a été identifié à ce jour dans l'aire de production de raisin de table.

• Données de la modélisation (Prévisions Potentiel Système IFV en expérimentation)

La pression exercée par l'oïdium est toujours moyenne à forte, avec un risque modélisé sur tous les secteurs. Néanmoins ce risque est en baisse et devrait devenir moyen sur l'ensemble de l'aire de production.

Évaluation du risque : Le niveau de risque est déterminé par la sensibilité de la variété (Centennial, Danlas, Exalta et Italia), le stade phénologique (au moins jusqu'à la fermeture de grappes) et par l'historique de contamination de la parcelle. Soyez vigilants car les conditions sont encore très favorables.

BLACK ROT

• Situation des parcelles

Aucune tache n'a été observée ni sur feuilles, ni sur grappes

• Données de la modélisation (Prévisions Potentiel Système IFV en expérimentation)

D'après le modèle, la pression exercée par la maladie est encore forte sur l'ensemble des secteurs mais devrait commencer à perdre de la virulence.

Évaluation du risque : La surveillance doit être maintenue car chaque pluie peut engendrer des contaminations.

BOTRYTIS

• Situation des parcelles

Aucun symptôme sur grappes, feuilles ou sarments n'a été observé à ce jour sur l'aire de production du raisin de table.

Le développement de la maladie va être influencé par les conditions météo mais aussi par la situation de la parcelle : sensibilité variétale, le type de sol, les pratiques culturales (ébourgeonnage, effeuillage...).

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations exposées à un risque moyen à fort : cépages sensibles, présence régulière de symptômes de botrytis.

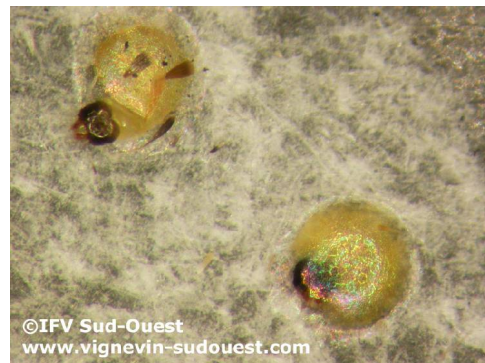
Mesures prophylactiques : Les opérations manuelles : enlèvement des entre-cœurs, palissage et l'écimage permettent l'aération des grappes et sont primordiaux pour la prophylaxie du botrytis.

VERS DE GRAPPE

• Éléments de biologie

Quelques jours après la fin du premier vol, un 2^{ème} vol, identique au premier, se reproduit. Il peut néanmoins se dérouler de manière plus rapide car les températures sont souvent plus élevées qu'aux mois d'avril et mai. Les œufs sont pondus uniquement sur les jeunes baies.

En une seule semaine, les jeunes chenilles issues de ces œufs perforent rapidement les grains (dans les 24 à 48 heures qui suivent les éclosions). La phase d'éclosion peut être repérée par le stade « tête noire » qui matérialise le stade ultime de développement de l'œuf et annonce une émergence imminente des larves.



©IFV Sud-Ouest
www.vignevin-sudouest.com

Œufs de vers de grappe au stade « tête noire »

• Situation des parcelles

À ce jour, le vol de 2^{ème} génération n'a pas encore débuté sur l'aire d'appellation. Il est certainement perturbé par les conditions climatiques actuelles.

• Données de la modélisation (Prévisions Potentiel Système IFV en expérimentation)

Les premières pontes sont prévues entre le 7 et le 10 juin. Les premières éclosions ne sont pas modélisées avant le 16 juin.

Évaluation du risque : Relevez vos pièges tous les 2 jours pour repérer l'intensification du vol.

La surveillance des vers de la grappe en deuxième génération consiste, selon le niveau de pression constatée en fin de G1, à repérer les périodes de pontes et d'éclosions pour anticiper l'émergence des premières larves et limiter ainsi leur incidence (perforations de baies et porte d'entrée pour le botrytis).

FLAVESCENCE DOREE

Le message réglementaire Flavescence dorée 2011 ainsi que les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le site de la DRAAF Midi-Pyrénées :

http://www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Mess_reglem_flav_doree-2011-3_cle8f4514.pdf

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière raisin de table du Syndicat de chasselas de Moissac et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne, le CEFEL, Qualisol et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



MESSAGE REGLEMENTAIRE FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE 2011

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoïdeus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur, rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national.**

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent la liste des communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements et celles pour lesquelles aucun traitement n'est requis. Cette liste est disponible sur le site internet de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Midi Pyrénées www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Dans la région, on estime que les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 2 mai.

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dates des traitements hors agriculture biologique et hors produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 30 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 13 au 19 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements si agriculture biologique ou si produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 23 mai au 29 mai	du 23 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 6 juin au 12 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 6 juin au 12 juin	